



Site Natura 2000 Lagune du Brusuc

Compte rendu de la réunion d'information du site Natura 2000 Lagune du Brusuc
Vendredi 30 octobre 2009, Six Fours les Plages

Présents :

VIALATTE	Jean Sébastien	Député-maire de Six Fours, Président du COPIL du site Lagune du Brusuc
VINCENT	Gilles	Maire de St Mandrier, VP de TPM chargé de l'Environnement, Opérateur local
BRUNO	Roland	Maire de Ramatuelle, Président du COPIL du site des Trois Caps
BELLAN-SANTINI	Denise	VP du CSRPN, responsable scientifique du site Lagune du Brusuc
SIBILOTTE	Myriam	DDAM 83
MULE	Joseph	1° adjoint au maire de Six Fours les Plages
SYLLA	Grégory	Chargé de mission Natura 2000 Trois Caps
ROUANET	Elodie	IOPR, Chargée rédaction du DOCOB du site Lagune du Brusuc
BONNEFONT	Jean Luc	IOPR, Chargé rédaction du DOCOB du site Lagune du Brusuc
DONNAT	Jean Marc	Communauté d'Agglomération TPM, Opérateur local
AGOSTINELLI	Alain	Association FSCM Passion
BAUDE	Jean Louis	CPIE Cote provençale
BODINO	Antonin	Adjoint à la mairie de Six Fours les Plages
BURGOT	Claudine	Conseillère municipale déléguée à l'urbanisme, mairie Six Fours
BURNIER	Didier	Centre de plongée Ghost and sea
CLEMENT	Alain	Conseiller municipal délégué aux travaux, mairie Six Fours
DRAVETON		Adjoint à la mairie de Six Fours les Plages
DURAND	Robert	Association Environnement Méditerranée
ESCARGUEL		Association Planète urgence
FARRUGIA	Gilles	Association Lou Capian
FERAUD	Eric	Prud'homme des patrons pêcheurs du Brusuc
FERAUD	Jean Marie	Direction Générale des Services Techniques, mairie Six Fours
GIBELIN	Camille	Association plaisanciers sports et loisirs nautiques
HERBEAU		Association des Plaisanciers du Port du Brusuc
LELONG	Patrick	Institut Océanographique Paul Ricard
LONGUEVILLE	Patrick	Directeur du port des Embiez
MAURIC		Association Canoë Kayak
MERCHEYER	André	Conseiller municipal délégué aux sports, mairie Six Fours
MOTTO	Pascale	Directrice communication Six Fours Magazine, mairie Six Fours
PICHON	Anne-Sophie	Syndicat mixte varois du port du Levant
PLAINGUIER	Yves	Association plaisanciers sports et loisirs nautiques
POITOU	Isabelle	Association Mer Terre
TASSY	Xavier	Six-Fours.net
VIMFLES	Erick	Association des Plaisanciers du Port du Brusuc
XUEREB	Carol	Conseillère municipale, mairie de Six Fours les Plages

Excusés :

BLOT	Jean Charles	Usagers
GENDRE	Martine	DREAL-PACA
ILLIEN	Caroline	Conservatoire du littoral
LAFRANCHI	Horace	Conseil Général du Var
RICARD	Patricia	Présidente de l'Institut Océanographique Paul Ricard
SELLIER-richez	Sandrine	Préfecture Maritime de la Méditerranée



Ordre du jour :

- Ouverture de la séance
- Présentation de la démarche Natura 2000
- Etat d'avancement et principaux résultats des diagnostics écologiques et socio-économiques sur le site Natura 2000 Lagune du Brus
 - Retour d'expérience sur le site Natura 2000 des 3 Caps (Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat)
 - Discussion et échanges avec les participants
 - Poursuite de la démarche

Ouverture de la séance par M. J-S Vialatte, député-maire de Six Fours les Plages et président du COPIL du site de la Lagune du Brus.

M. Vialatte ouvre la séance. Il présente et remercie la présence de M. Gilles Vincent, Vice-président de TPM chargé de l'environnement (TPM est l'Opérateur local du site Natura 2000 Lagune du Brus), M. Roland Bruno, maire de Ramatuelle et président du COPIL du site Natura 2000 3 Caps (Caps Taillat, Lardier et Camarat) et Mme Denise Bellan-Santini, Vice-présidente du CSRPN et responsable scientifique du site de la Lagune du Brus.

Les bilans écologiques et socio-économiques sont aujourd'hui terminés. Ils ont donné lieu à un document qui a été approuvé à la fois par le Conseil scientifique régional, dont la responsable pour notre site est Mme Bellan-Santini, et par le Comité de pilotage le 19 juin dernier.

Il a été souhaité d'organiser cette réunion publique d'information auprès des différents représentants usagers du site Natura 2000 Lagune du Brus pour expliquer cette démarche Natura 2000 basée sur la connaissance approfondie de ce territoire et sur la concertation mais aussi d'informer sur son état d'avancement.

Présentation de l'ordre du jour.

Dans cette nouvelle phase active, la concertation avec les usagers va jouer un rôle essentiel. Il faut donc parler avec le même langage. Des rencontres en plus petit nombre sous forme de groupe de travail seront ensuite organisées et permettront de rédiger la dernière partie du Document d'Objectif ou DOCOB.

Présentation de la démarche Natura 2000 par M^{elle} E. Rouanet.

Natura 2000 est un réseau écologique de sites représentatifs de la biodiversité européenne. Il vise à favoriser le maintien de la biodiversité tout en intégrant les activités économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Natura 2000 est fondé sur 2 Directives Européennes ("Oiseaux" et "Habitats"). Le site Lagune du Brus est soumis à la directive "Habitats" qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation destinées à permettre la conservation d'habitats et espèces.

Natura 2000 ce n'est pas :

- *Une réserve intégrale ou un sanctuaire pour les espèces et les milieux menacés où toutes les activités humaines seraient interdites*
- *Natura 2000 n'a pas vocation à protéger des sites classés, les ZNIEFF ou le DPM qui sont tous régis par des dispositions législatives ou réglementaires issus du droit national*
- *Natura 2000 ne vise pas à classer systématiquement et de manière exhaustive l'ensemble des sites abritant les habitats et espèces mentionnés dans les directives*



La France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans la gestion du territoire à travers la concertation. Ils se regroupent en Comité de pilotage (COPIL) qui conduit l'élaboration du document d'objectifs. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB. Le document d'objectifs (DOCOB) est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

Le calendrier de la mise en place de Natura 2000 pour le site de la Lagune du Brusç est présenté en annexe.

Etat d'avancement et principaux résultats des diagnostics écologiques et socio-économiques sur le site Natura 2000 Lagune du Brusç par M^{elle} E. Rouanet.

Rappel des habitats et espèces prioritaires et d'intérêt communautaire présents sur le site de la Lagune du Brusç.

Synthèse des travaux de cartographie des habitats (réalisée par l'Institut Paul Ricard) et des diagnostics écologiques (réalisés par l'Institut Paul Ricard) et socio-économiques (réalisés par M. Robert Durand). Ces études ont permis d'évaluer l'état écologique des différents habitats du site puis de définir et hiérarchiser les objectifs de conservation (les objectifs de conservation sont mentionnés dans le courrier d'invitation à cette réunion daté du 12/10/09).

Les mesures de gestion qui seront prises en concertation avec les usagers dans les mois qui viennent devront être en accord avec les objectifs de conservation définis dans le tome 1 du DOCOB.

Retour d'expérience sur le site Natura 2000 des 3 Caps (Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat) par MM. R Bruno et G Sylla.

M. Bruno revient sur les principales étapes de la mise en place de Natura 2000 sur le site des 3 Caps. Il précise sa satisfaction sur le fait que le comité de pilotage du site des 3 Caps soit présidé par un élu ce qui revient à offrir une plus grande proximité du dispositif Natura 2000 avec les administrés (ce qui est également le cas pour le site de la Lagune du Brusç). Il précise également que la rédaction du DOCOB du site des 3 Caps a été effectuée en concertation avec l'ensemble des usagers. Il termine en se questionnant sur le financement des différentes mesures de gestion qui ont été décidées et espère que l'Europe donnera les moyens nécessaires.

M. Sylla présente les différentes mesures de gestion maritimes qui ont été décidées par les usagers du site des 3 Caps.

Discussion et échanges avec les participants.

M. Vialatte donne la parole à Mme Bellan-Santini qui réprecise que Natura 2000 est un réseau européen. Un premier bilan auprès de l'UE a été effectué en 2007 et a révélé que la mise en place de Natura 2000 en France est assez bonne ; le prochain bilan aura lieu en 2012.

En réponse à l'interrogation de M. Bruno sur le financement des mesures de gestion, Mme Bellan-Santini informe que les financements européens sont à hauteur de 50% dans le cadre du maintien ou de la restauration des habitats prioritaires (le site de la Lagune du Brusç comprend l'herbier de posidonie et les lagunes méditerranéennes

comme habitats prioritaires). Elle précise également que les sites Natura 2000 sont éligibles dans le cadre des contrats Life¹, en particulier pour des études complémentaires.

Mme Bellan-Santini précise le contexte de l'intégration du site de la Lagune du Bruscat dans le réseau Natura 2000. L'habitat "Lagunes méditerranéennes" est très peu représenté en PACA. En outre, cet habitat joue un rôle écologique majeur et constitue un habitat privilégié pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Mme Bellan-Santini revient sur la validation du tome 1 du DOCOB "définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs de conservation". Elle précise que ce document a été très bien reçu par les membres du CSRPN.

M. Vialatte donne ensuite la parole à M. Vincent qui explique les différences entre le Contrat de baie et Natura 2000. Toutefois il précise qu'il s'agit d'une démarche similaire basée sur la concertation et les échanges avec les usagers sur la nécessité de vivre ensemble en préservant les sites naturels.

M. Vialatte ouvre le débat avec les usagers. Il les invite à participer activement aux réunions de groupe de travail.

Mme Poitou demande quelle méthodologie a été adoptée pour la réalisation du diagnostic socio-économique et quels sont les principaux résultats ?

M. Durand (auteur du diagnostic socio-économique) indique qu'il a listé tous les usagers du site ainsi que leurs impacts qu'ils soient positifs ou négatifs. Un des enjeux socio-économiques est le maintien des activités traditionnelles comme la pêche aux petits métiers. Il évoque la plaisance et l'accroissement de l'activité en été et indique que les ports des Embiez et du Bruscat ont des aires de carénage aux normes. Il parle ensuite de la réorganisation du mouillage et de la reconquête de la lagune menées par la municipalité six-fournaise : il reste 162 bateaux amarrés à des systèmes de mouillage dits "écologiques" dans l'AOT situé dans la lagune du Bruscat.

Mme Bellan-Santini précise que dans le diagnostic socio-économique toutes les activités ont été listées et qu'un rendu économique a été réalisé : localisation des activités, nombre d'usagers, réglementation en cours,... Elle indique que les diagnostics écologiques et socio-économiques sont très complets et que ce n'est qu'une synthèse qui a été présentée par M^{elle} Rouanet.

L'association des plaisanciers de la Coudoulière est inquiète car elle se sent montrée du doigt et a le sentiment que seuls les plaisanciers polluent. Le représentant évoque la pollution des eaux de la station d'épuration de la Crède.

MM. Vialatte, Vincent et MME Bellan-Santini et Rouanet précisent que personne n'est stigmatisé ni visé en particulier.

¹ LIFE, L'Instrument Financier pour l'Environnement est un programme européen de financement créé en 1992 et entièrement consacré à la protection de l'environnement, avec trois volets ; LIFE Nature pour des actions de conservation de la nature dans les sites NATURA 2000, LIFE Environnement pour des actions de démonstration innovantes dans le domaine de l'environnement et LIFE Pays Tiers pour des projets d'assistance technique dans les pays tiers riverains des mers Méditerranée et Baltique.

Pour le volet LIFE Nature, les projets sont dédiés à des actions démonstratives au bénéfice des habitats et des espèces des sites Natura 2000 : inventaires, plans de gestion, maîtrise foncière, éducation et communication. Les projets concernent soit des sites d'intérêt communautaire, soit des zones de protection spéciale, soit des espèces de faune ou flore des annexes II ou IV de la Directive Habitats ou de l'annexe I de la Directive Oiseaux.

M. Vincent évoque la pollution des bassins versants et de la station d'épuration de la Cride qui n'est pas aux normes.

M. Vialatte indique que le traitement des eaux pluviales débute et que la zone est sensible au courant Ligure qui véhicule de nombreux déchets. Le port de la Coudoulière est équipé d'un récupérateur d'eaux usées mis à la disposition des plaisanciers. Ce récupérateur est très peu utilisé et il s'interroge donc sur un problème d'utilisation ou de manque d'information. Il invite les plaisanciers à faire part de leurs remarques à la mairie. M. Vialatte mentionne la forte fréquentation de la plaisance entre les îles des Embiez et du Rouveau pendant la période estivale et constate que beaucoup de mouillages sont effectués sur l'herbier de posidonie.

M. Lelong indique qu'aucun effet général de la pollution n'a été noté lors du diagnostic écologique mais que des dispositifs ont été mis en place pour mesurer une éventuelle pollution générale.

Mme Bellan-Santini constate que ce sentiment est récurrent sur tous les sites Natura 2000. Elle l'explique par le fait que l'herbier de posidonie est un habitat prioritaire pour Natura 2000 (et donc qu'un vrai effort de préservation doit y être fait) et que cet habitat constitue des zones faciles pour le mouillage. Elle constate que l'activité est en plein essor et que beaucoup de plaisanciers ne sont pas des gens de mer et pratiquent trop peu l'activité pour l'exercer correctement (techniques de mouillage). La plaisance n'est pas une activité fédérée comme la plongée sous-marine. Il est donc difficile d'informer et de sensibiliser les usagers. Elle fait part de son avis sur le fait qu'il ne faut plus créer de ports car il y a un report de l'activité et de ses impacts. Elle termine en disant qu'elle se réjouit de la mise en place de la concertation car elle permet de mettre les problèmes sur la table.

M. Eric Feraud évoque ses inquiétudes pour les pêcheurs sur d'éventuelles interdictions et sur l'avenir de son activité. Il indique que les pêcheurs ont toujours pêché sur l'herbier de posidonie et que les techniques qui sont pratiquées par les pêcheurs du Brusca ne sont pas néfastes pour la posidonie.

Mme Bellan-Santini indique que le gangui cause des dégâts sur l'herbier de posidonie et que les puissances de pêche actuelles en sont une cause.

M. Feraud indique qu'il n'y a pas de chaluts sur la zone et que leurs bateaux sont équipés de petits moteurs.

Mme Bellan-Santini convient que le petit gangui n'a pas les mêmes impacts que le gangui sur la posidonie. Elle précise qu'il y a une dérogation pour la pratique du petit gangui.

M. Feraud indique que la majorité des pêcheurs sont contre la pratique du gangui (chalut).

M^{elle} Rouanet précise que le gangui n'est pas pratiqué par les prud'homies du Brusca et de Sanary sur Mer et que seul le petit gangui l'est, les pêcheurs disposent d'une dérogation.

M. Feraud indique que le petit gangui n'est pratiqué que quelques mois dans l'hiver.

Mme Xuereb et M. Mauric font remarquer qu'il y a de plus en plus de nacres sur le site de la Lagune du Brusca. Ils font le lien avec un meilleur traitement des eaux usées et notamment le raccordement des égouts des Embiez au continent.

M. Mauric demande à ce que la problématique de la pollution des eaux, même si l'origine est extérieure au site Natura 2000, soit évoquée lors des réunions de concertation.

M. Farrugia indique qu'il comprend mieux aujourd'hui la démarche Natura 2000. Il se questionne sur le devenir de l'AOT dans la lagune du Brusuc et demande s'il va être prolongé ?

M. Vialatte revient sur les travaux de ré-aménagement du mouillage dans la lagune (zone de l'AOT). Il indique qu'il y a un engagement avec l'Etat pour diminuer le nombre de bateaux dans cette zone. L'AOT a une durée de 5 ans renouvelable et à son terme la municipalité en discutera avec l'Etat. Il indique la volonté de conserver quelques bateaux traditionnels qui font partie du patrimoine culturel du Brusuc.

Mme Bellan-Santini précise que Natura 2000 tient au maintien des activités sociales et culturelles. Par contre elle est soucieuse de la désinformation faite sur Natura 2000 et du fait que certains détracteurs disent que les activités économiques sociales et culturelles seront prohibées des sites Natura 2000.

M. Herbeau s'interroge sur l'avenir de Natura 2000, sur l'application du respect des mesures de gestion qui seront prises et sur la difficulté d'obtenir les coordonnées des propriétaires de bateaux en cas de besoin.

Mme Sibilotte indique que la Direction des Affaires Maritimes se tient à la disposition des collectivités locales pour fournir la liste des propriétaires de bateaux en cas de nécessité (cette procédure est très encadrée et les informations ne sont pas divulguées à quiconque).

Mme Bellan-Santini ajoute qu'il existe des plans nationaux, internationaux et le Grenelle de la mer sur la protection des espaces naturels. Un des gros problèmes est de faire respecter la réglementation en vigueur. Pendant longtemps seules les problématiques de la sécurité, du commerce et de la pêche étaient traitées sur le domaine public maritime. Aujourd'hui l'environnement est pris en compte par les affaires maritimes. D'ailleurs des collaborations nouvelles vont en ce sens et devraient également combler le manque de moyens de terrain des affaires maritimes.

M. Vialatte mentionne la coopération entre les municipalités et les services de l'Etat (affaires maritimes, gendarmerie maritime, douane).

Mme Sibilotte informe la salle que les affaires maritimes travaillent sur la mise en place d'une police de l'environnement et qu'ils s'organisent avec, entre autre, la gendarmerie maritime pour rendre leur coopération plus efficace. Des opérations "coup de poing" seront menées par secteur et sur des problématiques comme le mouillage illégal, braconnage et autre ... Enfin elle termine en précisant que si un mouillage non autorisé est constaté alors il y a une mise en demeure du propriétaire par les services de l'Etat. En cas de silence de celui-ci le tribunal maritime et commercial est saisi de l'affaire.

M. Durand indique que son association travaille sur la sensibilisation des écoliers et que cette action est positive.

M. Mauric revient sur la tenue des Assises des Petites Iles Méditerranéennes qui ont été organisées à Six Fours du 7 au 10 octobre dernier par le Conservatoire du Littoral. Il indique que lors de cette rencontre, il y a eu une apologie des aires marines protégées (AMP) et qu'autour des AMP les activités économiques sont valorisées. Il demande quelle est l'interrelation entre avec Natura 2000 et les AMP ? Peut-on envisager une portion d'AMP dans le périmètre du site Natura 2000 Lagune du Brusuc ?

Mme Bellan-Santini informe qu'en 2006 il y a eu la création d'une agence des aires marines protégées dont le but est de gérer les AMP françaises lorsqu'aucun

organisme n'est mandaté pour la gestion. Il existe également un centre des AMP pour la Méditerranée (organisme Programme des Nations Unies pour l'Environnement) dont un des objectifs est le transfert des connaissances nord-sud sur la mise au point d'AMP. Les AMP française sont parfois incluses dans des AMP Méditerranée. Ainsi on peut imaginer que sur les Embiez il y ait une succession de catégories d'AMP dont les objectifs sont différents. Dans le cadre des Petites Iles Méditerranéennes, toutes les AMP insulaires sont prises en considération.

Mme Poitou informe que des opérations sont en cours avec la mairie de Six Fours sur la pollution par les macro-déchets, en lien avec le grenelle de la mer. Elle indique qu'elle est disponible et précise qu'elle souhaite participer aux réunions de groupes de travail. Elle termine en disant que les Embiez sont une vitrine de ce qu'il faut faire en terme de "nettoyage" des plages.

M^{elle} Rouanet informe les participants que les réunions en groupes de travail vont bientôt débiter et qu'elle convoquera les usagers en conséquence.

M. Vialatte remercie tous les participants ainsi que M. Bruno de leur venue. Il conclut en encourageant les usagers à participer activement aux réunions de groupes de travail. Il lève la séance.

Calendrier

